

REGLEMENT TRAIL du VAL 31

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Trail du VAL 31 est une course organisée par l'association du Villefranche Athlétisme Lauragais 31, qui se déroulera le dimanche 8 avril 2018.

Les départs des courses sont fixés à Villefranche de Lauragais parking des bus du collège avenue de Verdun à :

- 9h30 pour les deux courses : le 14km individuel ainsi que le 14 kilomètres en relais par 2.
- 10h15 pour la marche nordique au départ de Vallègue.
- 11h00 pour les courses enfants.

ARTICLE 2 : PARCOURS

La boucle de 14 Km emprunte un parcours nature autour de Villefranche en passant par les communes de Vallègue et Avignonet- Lauragais.

Le passage du relais se fait sur la commune de Vallègue. Un premier relais de 6km et un second relais de 8km.

Le départ est situé parking des bus du collège, impasse de Verdun à Villefranche de Lauragais et l'arrivée ainsi que le retrait des dossards se font au gymnase du lycée de Villefranche à 300m du départ.

Pour la marche nordique le départ est situé à Vallègue et l'itinéraire emprunte la seconde partie du parcours de la course.

Le nombre de dossards attribué toutes courses confondues sera limité à 500 (450 pour les 2 courses et 50 pour la marche nordique).

L'organisateur se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de reporter ou de modifier la manifestation.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Aucun engagement ne sera pris par téléphone. Les inscriptions se font :

- par internet via la plateforme Chrono-Start avec paiement sécurisé par carte bancaire.

- par courrier en remplissant le formulaire d'inscription jusqu'au 1^{er} Avril (chèque à l'ordre de VAL 31) et en l'adressant à :

VAL 31, 36 rue des tournesols 31290 Villefranche de Lauragais

L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

La course enfant est gratuite et ouverte aux enfants nés à partir du 1er Janvier 2003 jusqu'au 31 Décembre 2011 (6 ans minimum) Inscription sur place dans la limite de 100 dossards.

Le montant de l'inscription à la course est fixé à 14€ pour le 14 km et à 16 euros pour le 14km en relais de 2 .

Le montant pour la marche nordique est fixé à 6 euros .

IMPORTANT : Tous les participants devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an OU la photocopie d'une licence acceptée par la réglementation des courses Hors Stade. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalide.

A noter : les courses sont ouvertes aux coureurs cadets nés en 2002 et avant, une autorisation parentale (en plus du certificat médical) devra être présentée.

ARTICLE 4 : DOSSARDS

Limités à 500 pour l'ensemble des courses, les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, à la permanence des inscriptions le samedi 7 Avril au gymnase du lycée de Villefranche ou le jour de la course de 7h30 à 9h au même lieu.

ARTICLE 5 : SECURITE ET RAVITAILLEMENT

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours coureur sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Un poste de ravitaillement sera situé au 6^{ème} km ainsi qu'un autre au 11^{ème} km. Enfin un ravitaillement final sera disponible après l'arrivée.

Une zone de propreté sera prévue à la sortie des ravitaillements ; en dehors de cette zone aucun déchet ne devra être abandonné sous peine de disqualification.

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation sur le territoire Français et sur son site internet (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES:

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs. Le départ est commun à tous les participants de chaque épreuve. Les participants placent la puce de chronométrage sur leur chaussure et doivent impérativement restituer celle-ci après la course, y compris en cas d'abandon. La non restitution de celle-ci encourt son paiement auprès de Chronostart. Pour le relais le temps sera celui de l'ensemble des 2 coureurs : pas de temps intermédiaire.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour le 14 km et le relais, les 3 premiers masculin et féminin de la course ainsi que les premiers et premières de chaque catégorie d'âge.

Un coureur ne pourra recevoir qu'une seule récompense.

La remise des récompenses aura lieu à 11H30 au gymnase du Lycée Chemin du tracas à Villefranche de Lauragais.

ARTICLE 8 : DOTATION:

Un cadeau sera offert aux inscrits de toutes les courses chronométrées lors de la remise des dossards.

ARTICLE 9 : Marche Nordique.

La marche nordique empruntera le parcours de la course de 8 kms, le ravitaillement sera commun à cette distance au kilomètre 11. Le départ sera donné à 10h15 à Vallègue. Le montant de l'inscription est fixé au tarif de 6€, celle-ci peut se faire par internet ou par courrier selon la procédure décrite à l'article 3. Le certificat médical est obligatoire.

Les bâtons sont obligatoires pour la marche nordique.